

Publié par : juridique
Date de dépôt : 15/06/2026
Date de retrait : 15/08/2026



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 05 Juin 2026
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, VALERIE BUSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A BERNARD ROUBY, PHILIPPE PIERRE A FRANCOISE WELLER, VIRGINIE GINET A MARIE SEDANO, ALEXANDRE JEANTHON A VALERIE BUSO, MARIE IACOVIELLO A NICOLAS CONRAD, ALAIN SOLAZZI A MARTINE HENON, JEAN-CLAUDE CHIARINI A DAVID FERNANDEZ,

Délibération n°

N° D2026-107

Objet

DEMANDE D'OUVERTURE DE LA HALTE FERROVIAIRE DE VENELLES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PORTEE PAR LA SNCF

Exposé des motifs :

Si la réouverture de la halte ferroviaire est désormais inscrite dans les grands schémas de déploiement de la Métropole Aix-Marseille Provence et de la Région Sud, la Commune a souhaité anticiper ces schémas en proposant une solution à court terme et dans un budget maîtrisé.

Depuis plusieurs années, la Commune de Venelles s'engage, aux côtés de l'association « Carrefour Citoyen », pour obtenir la réouverture de la halte ferroviaire de Venelles. Elle a notamment, par le biais de la délibération N°2023-48 du 11 avril 2023, accordé une subvention exceptionnelle à cette association lui permettant de commanditer une étude de préfaisabilité de cette halte ferroviaire. Cette étude devait permettre de s'assurer qu'il n'y ait pas de blocages techniques ou réglementaires sur ce projet d'arrêt sur les emprises actuelles de la SNCF.

Depuis, de nombreuses réunions ont eu lieu, en présence de la SNCF, et des études de faisabilité sont en cours pour déployer cette solution.

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260605-DM2026_0107-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2026

En parallèle, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions ont porté une concertation publique du 13 avril au 29 mai 2026 autour du projet « Performance Ferroviaire des Alpes du Sud », qui vise à améliorer la ligne ferroviaire entre Aix-en-Provence et Briançon.

Constatant l'absence de la halte de Venelles dans ce dossier de concertation, la municipalité, et l'association « Carrefour Citoyen », ont déposé une contribution à la concertation préalable, par voie de courrier, afin de demander l'inscription de la halte ferroviaire dans ce dossier.

La réouverture de la halte ferroviaire de Venelles permettrait de réduire la dépendance à l'automobile dans les déplacements domicile-travail et ses conséquences sur l'environnement, la qualité de vie et la santé des citoyens et des citoyennes. Cela constituerait pour les venellois et les personnes travaillant sur la commune une alternative à la voiture individuelle, les services de bus ne couvrant qu'une partie des besoins existants en transports collectifs depuis et vers Venelles.

Il est à noter que cette demande s'inscrit parfaitement dans les objectifs fixés dans l'Agenda 2030 en répondant à l'objectif « Améliorer la desserte en transports en communs », action « remettre en service la gare » ainsi qu'à d'autres objectifs ayant trait à la pollution de l'air et aux nuisances sonores.

Par la présente délibération, le Conseil Municipal de Venelles réaffirme auprès de la SNCF sa demande d'ouverture de la halte ferroviaire de Venelles et que cette volonté soit inscrite dans le dossier de concertation publique sus-visée.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le défi N°2 de l'Agenda 2030, notamment son objectif 4 « Améliorer la desserte en transports en communs » ;

Le Conseil Municipal décide :

- **DE REAFFIRMER** auprès de la SNCF sa volonté de voir l'ouverture de la halte ferroviaire de Venelles.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à porter cette demande auprès des acteurs institutionnels et à effectuer tous les actes y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260605-DM2026_0107-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2026

Certifié affiché du au

Le directeur général des services,

Philippe SANMARTIN